

**MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 MARS 2024**

**Etaient présents :**

**Denis BARROT**

**Philippe BOUTEILLE**

**Alexandra CHEVALIER**

**Guy FRACHE**

**Pierre LUCIANI**

**Eric MARCEL**

**Mélanie PEREZ**

**Membres en exercice : 10**

**Membres présents : 7**

**Membres excusés : Eric DUTRIEVOZ – Edward MORGAN – Camille ROBESSON**

**Convocation : du 15 mars 2024**

**Secrétaire de séance : Mélanie PEREZ**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 29 mars 2024 à 19h30 en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

**FINANCES :**

**Taux des impôts locaux**

Pour l'année 2024, Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe aux finances proposent au Conseil Municipal de conserver les taux de référence de la part communale des trois impôts locaux, à savoir :

- 37.17% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux incluant la part départementale reversée aux communes),
- 29.82% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 20.41% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**→ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la conservation des taux des trois impôts locaux 2023 pour l'année 2024.**

**Modalités de financement des syndicats**

Pour les contributions 2024 des trois syndicats, conformément à l'article L.5212-20 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe aux finances proposent de fiscaliser les charges du Syder qui représentent un montant de 19 646.03€ pour l'année 2024.

**→ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de fiscaliser la totalité de la contribution au Syder pour 2024 pour un montant de 19 646.03€.**

### Subventions aux associations locales

→ Sur proposition du Maire et de l'Adjointe aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de verser 7 885€ de subventions réparties comme suit :

- 6500€ pour l'association Les petits ocques rouges,
- 450€ pour l'école de musique de Chazay d'Azergues,
- 350€ pour l'ADMR,
- 150€ pour l'association de l'Espace Pierres Folles,
- 125€ pour la Chambre des métiers et de l'Artisanat,
- 110€ pour l'AFSEP,
- 100€ pour Docteur Clown,
- 50€ pour les anciens combattants,
- 50€ pour l'association gérontologique.

### Fongibilité des crédits

Madame l'Adjointe aux finances rappelle à l'ensemble du conseil municipal que ce dernier a validé le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024. Elle précise que cette nomenclature prévoit que, dans le cas où des délais de gestion d'une décision modificative ne permette pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un montant suffisant, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

→ Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres, dans le cadre de la fongibilité prévue par la M57, dans les limites suivantes :

- en section de fonctionnement, pour 7,5% des dépenses réelles de la section,
- en section d'investissement, pour 7,5% des dépenses réelles de la section.

### Mode de gestion des amortissements

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées. La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire.

→ Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'adopter le calcul de l'amortissement au prorata temporis pour les subventions d'équipement versées. Les subventions d'équipement versées seront désormais amorties sur une durée de 5, 30 ou 40 ans selon leur nature.

### Budget 2024

L'Adjointe aux finances présente le budget 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - o Dépenses : 359 766€
  - o Recettes : 628 047.78€Sur cette section, à retenir le financement des travaux suivants : installation d'un deuxième compteur électrique en salle évolution sous l'école, réparation des volets roulants et opération de dévoiement d'une canalisation d'eaux pluviales.
- Section d'investissement :
  - o Dépenses : 176 714.68€
  - o Recettes : 176 714.68€Sur cette section, à retenir le financement des investissements suivants : extension du cimetière communal, suites des travaux sur le cheminement piéton devant l'école, installation de barres et platines en salle évolution, mobilier école/garderie et projets de chicanes en entrée de deux sentiers communaux.

Cette année, la spécificité du budget consiste en l'affectation de 100 000€ de réserves financières à la section d'investissement pour le financement de l'extension du cimetière communal.

→ Après avoir entendu toutes ces propositions budgétaires, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **ADOpte** le budget primitif et l'affectation du résultat tels que présentés.

## **Stratégie financière**

En conclusion de ce point finances, l'Adjointe aux finances rappelle la stratégie financière communale qui consiste à élargir chaque année 40 000€ de budget d'investissement (dont 20 000€ via l'emprunt et 20 000€ via les réserves communales). Elle précise que la Commune pourra réemprunter à partir de 2026 sur 10 ans donc 200 000€.

Par ailleurs, afin de préserver les finances Communales, l'Adjointe aux finances rappelle qu'une réflexion est en cours actuellement avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) pour penser une juste et efficiente affectation des dépenses. Elle invite l'assemblée délibérante à adopter, dès cette année, différentes mesures permettant de conforter les recettes communales, dont la fiscalisation des frais du Syder votée précisément ce jour.

## **ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUELEMENT ET L'EXTENSION DE L'EXPLOITATION PAR LA SOCIETE LAFARGE CIMENTS DE LA CARRIERE DE CALCAIRE ET DE MARNE DU VAL D'AZERGUES :**

L'arrêté préfectoral du 25/7/2023 autorisant la société LAFARGE CIMENTS à poursuivre l'exploitation de la carrière et des installations de traitement de matériaux, stockage de poudres et explosifs, transit et traitement de déchets sur les communes de Belmont d'Azergues, Charnay et Saint-Jean-des-Vignes a été transmis à la Mairie de Saint-Jean-des-Vignes début mars. Cet arrêté encadre :

- La sécurité du chantier,
- Les risques de pollution atmosphérique et la prise en compte des retombées de poussière,
- La protection des ressources en eaux et des milieux aquatiques : prévention des pollutions aquatiques, traitement des eaux de ruissellement et limitations des vitesses d'infiltration vers les eaux souterraines,
- La gestion des déchets d'extraction et le stockage des matériaux,
- Les aménagements pour prévenir les nuisances sonores, les vibrations et les émissions lumineuses,
- Les conditions d'exploitation dont les modalités de défrichement de la parcelle concernée située à Saint-Jean-des-Vignes,
- Les autorisations de dérogation aux interdictions d'atteintes aux espèces protégées,
- La maîtrise des risques inhérents à l'activité,
- Les modalités de remise en état du site lors de la cessation d'activité au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**L'extrait de cet arrêté préfectoral est consultable sur le panneau d'affichage de la Mairie depuis le 18 mars, et le sera jusqu'au 18 avril 2024 inclus. L'arrêté détaillé est à disposition des administrés qui le demandent, aux jours et heures de permanences de la mairie.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Conseil d'école** : les élus en charge des liens avec l'école font un retour sur le précédent conseil d'école. Ils font part des demandes exprimées par le personnel éducatif et les parents, à savoir :
  - La modification du grillage de la cour maternelle qui occasionne un renforcement dans lequel les enfants ne sont plus vus par le personnel (déplacement du grillage ou, à défaut, végétalisation de ce recoin) : Monsieur le Maire propose de planter des rosiers,
  - La construction d'un abri accolé au préau existant dans la cour des maternelles, pour permettre la mise à l'abri des trottinettes et vélo de la garderie : deux élus proposent de voir ce qu'il est possible de faire,
  - La mise en place de séparateurs de WC dans les sanitaires des maternelles : des actions concrètes sont à réfléchir sur ce sujet.

Le maintien de la troisième classe est garanti pour l'année prochaine avec 11 enfants qui vont être accueillis en Petite Section.

- **Catastrophe naturelle** : un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse sur la période du 1/1/2023 au 31/12/2023 a été déposé le 19 février 2024. Cinq dossiers d'habitants de Saint-Jean-des-Vignes ont étayé la demande. Nous attendons la réponse de la préfecture, réponse qui sera retransmise directement aux administrés ayant déposés un dossier et fera également l'objet d'un affichage sur le panneau de la mairie et Panneau Pocket.

- Rencontre du 29/03/2024 avec les retraités de la commune sur les aspects de convivialité : vingt retraités ont répondu présents à l'invitation de la Commune à une rencontre sur les aspects de convivialité. La réunion s'est déroulée dans une bonne ambiance et avec des échanges de qualité. Différentes pistes d'activités sont ressorties dont : échanges de savoirs (notamment généalogie, couture), marche, jeux de société et entraide. Parmi les participants, trois d'entre eux se sont portés volontaires pour animer un groupe. Le compte rendu de cette réunion sera transmis à tous les participants, il pourra être transféré à ceux qui le souhaitent.
- Visite des institutions françaises par les élus : les collaborateurs d'Alexandre Portier proposent de faire visiter le Palais Bourbon aux élus qui le désirent à la Toussaint, sur un mardi matin.
- Spectacle de troupes de théâtre des Pierres Dorées : la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) s'est rapprochée des troupes de théâtre amateurs de notre territoire et va proposer un spectacle le 19 octobre 2024 sur le thème « A table ! ». La Commune de Saint-Jean-des-Vignes va participer au financement de ce projet à hauteur de 100€.
- Stage : la Mairie de Saint-Jean-des-Vignes a le plaisir d'accueillir Audrey Large, future secrétaire générale de Mairie, en stage avec Flora Perrier sur 6 semaines étalées de mars à mai 2024.
- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) : à la demande des agents et maitresses, la Commune prévoit d'organiser une session de formation de PSC1 fin aout prochain. En fonction du nombre d'agents mobilisés, les places restantes pourront être proposées aux élus qui le souhaitent (3 élus intéressés).
- Voirie : une rencontre avec le référent voirie à la CCBPD est prévue mardi 2 avril prochain. Il est prévu de faire le point sur tous les sujets et travaux en cours relatifs à la voirie.
- Bulletin intercommunal : les élus en charge du bulletin intercommunal précisent que la thématique du bulletin 2025 sera « les actions nature du CME ». Les travaux préparatoires à cette publication démarrent.

**SEANCE LEVEE A 22h10.  
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 26 AVRIL A 19h30**